Société Centrale Canine
Commission Nationale D'Education et D'Activités Cynophiles
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La demande de remboursement et tous les justificatifs, uniquement au format PDF, sont à transmettre dans le mois suivant le stage (sous peine de non-remboursement) par mail à

notedefrais@sportscanins.fr

NB : joindre obligatoirement un RIB pour le virement de la participation de la CNEAC

Stage CNEAC : ☐ **MONITORAT EDUCATION CANINE** ☐ **ECOLE DU CHIOT**

Adresse précise du lieu du stage

N° d'identification SCC du club :

- Frais intervenant CNEAC ☐ *ET/OU Frais Vétérinaire* ☐ ***(cocher la ou les mentions utiles)***

Stage CNEAC homologué N° :

A : Canine Territoriale :

Nom, prénom, et **adresse complète** de l'intervenant CNEAC

Nombre de stagiaires : (Tous titulaires d'une licence CNEAC ou CUN-CBG)

Concerne la participation CNEAC/SCC : Nom complet du bénéficiaire (Club ou Canine Territoriale)

Participation versée pour l'intervenant CNEAC (**maximum 315 €**) : Euros
(Frais de déplacement 0,50 € du kilomètre en voiture ou frais réels sur justificatifs pour autre moyen – un seul aller-retour - – Au-delà de 300€ le complément reste à la charge de l'organisateur.)

Indemnités pour le Vétérinaire : Euros. (Ces frais concernent uniquement les A.M.V. facturées par le Vétérinaire. Joindre la note d'honoraires, les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur).

Fait le (date de fin de stage) : Validation et signature du Président de la C.N.E.A.C

Nom et signature intervenant CNEAC

Nom et Signature du Président du Club